

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 28 février 2017 dans les locaux de l'EPF Normandie à ROUEN, sous la présidence de M. Luc LEMONNIER, en présence du représentant de Mme la Préfète de Normandie, de M. Joël NEYEN, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- VU le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014 et n°2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU le programme d'action foncière passé avec la Ville de SAINT AUBIN LÈS ELBEUF le 27 septembre 2013,
- VU l'état du stock physique et financier du programme d'action foncière,
- SUR les rapports et après avis favorables de la Commission des Affaires Foncières et la Commission des Affaires Financières,

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ**  
**DÉCIDE**

De clôturer le programme d'action foncière signé le 27 septembre 2013 avec la Ville de **SAINT AUBIN LÈS ELBEUF** (Seine Maritime).

D'autoriser le Directeur Général à signer les conventions de réserves foncières pour les opérations suivantes :

1. **920 663 "Prieuré Saint Gilles"** : Allongement de la durée de portage des lots de copropriété sur la parcelle cadastrée section AL 311, jusqu'au 30 juin 2020.
2. **920 686 "Rue des Feugrais"** : Reprise du stock porté avec échéance de rachat au 06 décembre 2017.
3. **920 688 "Site D 1"** : Acquisition à l'Euro symbolique des parcelles cadastrées section AM 388, 389 et 390 pour 18 149 m<sup>2</sup>, supportant 2 bâtiments industriels désaffectés voués à la démolition (fonds friche).

Le projet prévoit la réalisation d'une Résidence Services Séniors avec la Société DOMITYS et en complément un projet de construction de logements en accession (2 Immeubles de 40 logements chacun et 10 maisons de ville). Enveloppe projet : 10 000 €

Pour le Président du Conseil d'Administration  
de l'EPF Normandie, absent,

L. LEMONNIER

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

G. GAL

Délibération approuvée  
Pour la Préfète  
A Rouen, le 09 MARS 2017  
et par délégation,  
La Préfète,  
l'adjointe à la Secrétaire Générale  
pour les Affaires Régionales

Christine GIBRAT